



CONSEIL MUNICIPAL
« ORDRE DU JOUR »

Chères collègues, chers collègues,
J'ai l'honneur de vous faire connaître que le conseil municipal se réunira le :

VENDREDI 5 JUIN 2026 à 13H
au CENTRE MAURIN DES MAURES

et vous prie de bien vouloir participer à cette séance.

Conformément à la Charte de l'élu local, et notamment à son point 3 qui dispose que « L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts réprimé par la loi. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote. », vous êtes invités à signaler toute situation d'éventuel conflit d'intérêt vous concernant.

Information sur les décisions prises par le maire dans le cadre de la délégation qu'il a reçue du conseil municipal en application de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales

1. Adoption du procès-verbal de la séance précédente

ADMINISTRATION GENERALE

2. Désignation des délégués pour les élections sénatoriales
3. Désignation des représentants de la commune à la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) suite au renouvellement des instances communales et communautaires
4. Convention relative à l'accès et l'intervention des bénévoles RCSC-CCFF sur les communes limitrophes

FINANCES

5. Subvention exceptionnelle au comité de Jumelage
6. Subvention exceptionnelle à l'association du Judo

GESTION DOMANIALE

7. Avenant n° 1 à la concession de plage des Marines de Cogolin
8. Résiliation anticipée du bail commercial consenti à la société Les Viviers de Saint-Tropez

LOGEMENT

9. Convention avec la société anonyme d'HLM « 1001 Vies Habitat » fixant les modalités de gestion des droits de réservation liés à la garantie d'emprunt accordée pour l'opération « Ensoleilla »

URBANISME/FONCIER

10. Acquisition amiable d'une surface de 153 m² à détacher de la parcelle cadastrée AS 4 appartenant à la SCCV PEACEFUL-Cogolin représentée par Monsieur Laurent ROMANELLI sise 16, avenue des Mûriers

ADMINISTRATION GENERALE

11. Désignation des représentants de la commune à l'agence technique départementale Var Ingénierie.

Fait à Cogolin, le 29 mai 2026
Le maire,

Isabelle FARNET RISSO



Place de la République 83310 Cogolin

Tél. : 04 94 56 65 45 - Fax : 04 94 54 03 91